

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1509

présenté par

M. Bazin

à l'amendement n° 1041 de Mme Dubost

ARTICLE 4

Supprimer le dix-septième alinéa.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa est contraire aux droits de l'enfant car il le prive d'action en recherche de paternité. Il convient de ne pas obstruer la branche paternelle.